



ANTICIPER

Après vous être informé sur les risques menaçants vos proches et vos biens, vous devez évaluer les dommages potentiels afin d'anticiper la crise et diminuer ses effets.

Connaître les impacts d'un accident de TMD

Effets sur l'homme :

- Effets de souffle et traumatismes liés aux projectiles lors d'une explosion ;
- Brûlures ;
- En cas d'intoxication : troubles neurologiques, respiratoires, cardio-vasculaires ;

Effets sur les biens :

- Destructures mécaniques ou thermiques de bâtiments et de véhicules ;
- En cas de pollution aquatique : détérioration des dispositifs de pompage ;

Effets sur l'environnement :

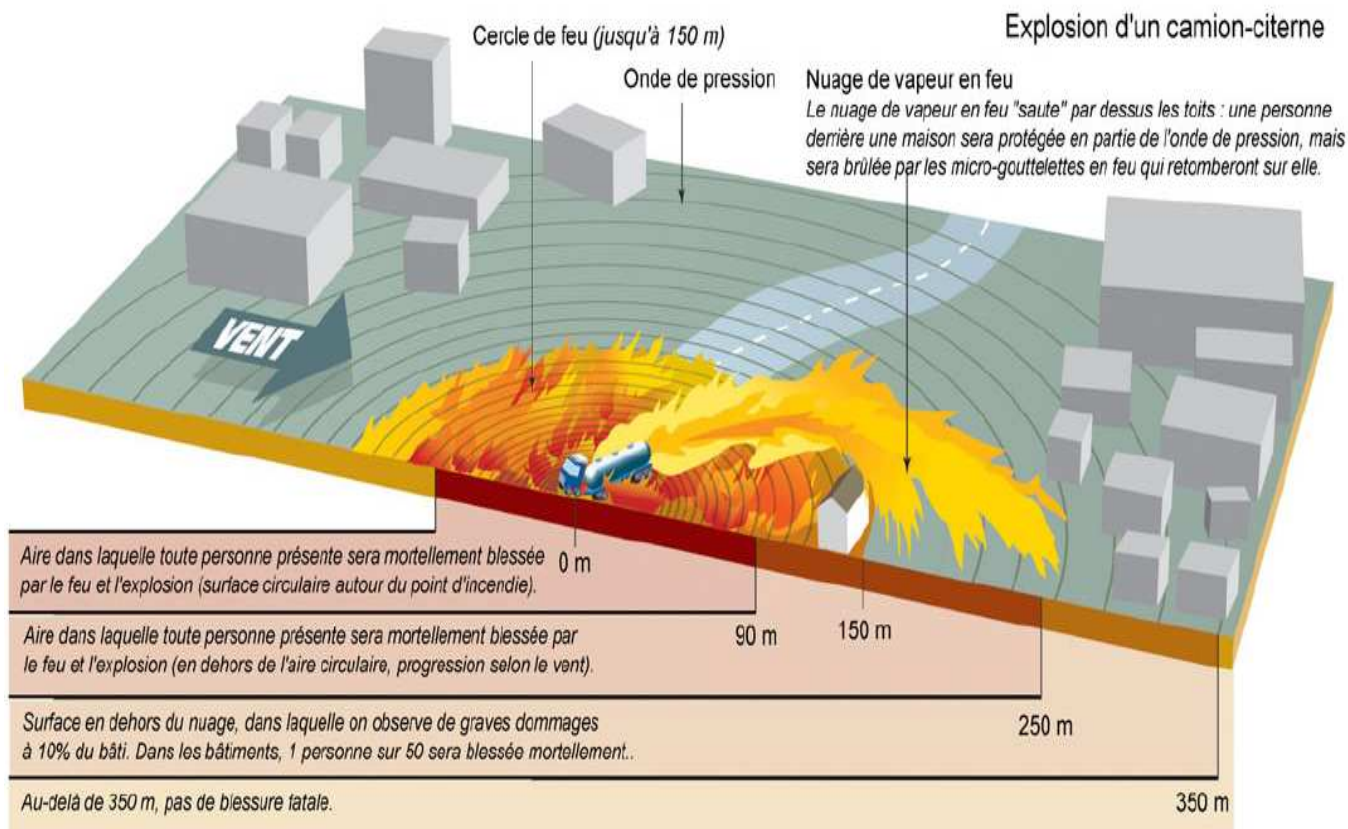
- Arbres arrachés ou brûlés ;
- Contamination de l'air avec dépôt toxique sur les parties aériennes des végétaux, avec des conséquences sur l'alimentation humaine et animale ;
- Pollution du sol (contamination de la flore et des cultures par les racines, ainsi que par la nappe phréatique) ;
- Pollution de l'eau (destruction de la flore et de la faune aquatique, eau impropre à la consommation).



Connaître les dangers d'un accident de TMD

Les effets vus précédemment sont dus aux quatre principaux dangers liés à un accident routier mettant en cause un TMD :

- **L'explosion** : elle peut intervenir à la suite de divers incidents, chocs avec production d'étincelles, mélange de plusieurs produits, explosion d'artifices ou de munitions.
- **L'incendie** : celui-ci peut avoir diverses causes : échauffement anormal d'un organe du véhicule, choc contre un obstacle avec production d'étincelles, explosion du voisinage immédiat d'un poids lourd, d'une conduite ou un sabotage.
- **Le nuage toxique** : résulte de la fuite d'un produit toxique gazeux (chlore ammoniac,...) ou des fumées toxiques dégagées par l'incendie de certains produits (matières plastiques,...).
- **La pollution** de l'atmosphère, du sol et de l'eau : sa gravité dépend de la nature du produit, des conditions météorologiques et de la situation géographique.



Source : Société Graphies et MEDD





REDUIRE

le risque TMD en Deux Temps

RAPPEL :

AVANT
TOUT



1

J'établis Un Plan Familial de Mise en Sûreté (CF annexe 2)

ENSUITE

2

JE CONNAIS LE RISQUE

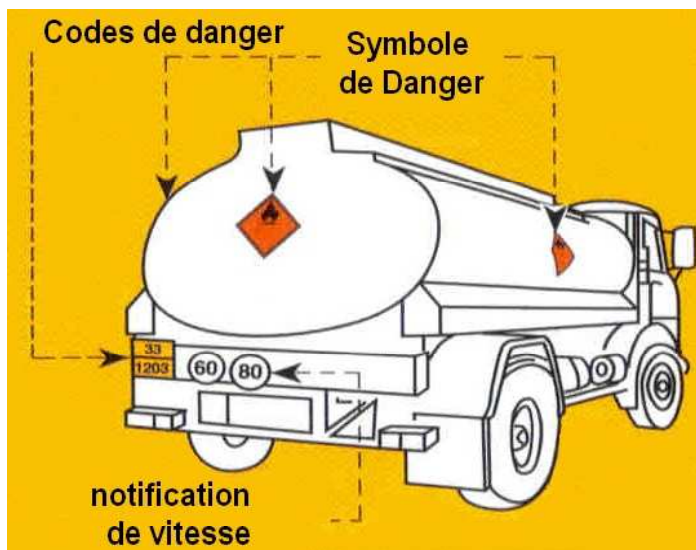
JE SAIS DONNER L'ALERTE

JE CONNAIS LES CONSIGNES DE SECURITE



Reconnaître les symboles et codes de danger

La signalisation du danger est réalisée par l'apposition de panneaux sur le véhicule.



De chaque côté et à l'arrière sont apposés les symboles de danger. Ils sont classés en 9 catégories (CF tableau) et sont identifiés sur le véhicule par les symboles (CF planche d'illustration).

Le but n'est pas de connaître la classe ainsi que les symboles, mais de savoir les repérer et les décrire à l'opérateur qui recueillera votre message d'alerte.





Reconnaître les symboles de danger, les classes et les définitions

Classes	Définitions	Exemples
1	Matières et objets explosibles	Détonateurs, explosifs, cordons détonants, etc...
2	Gaz comprimés, liquéfiés ou dissous sous pression	Azote, CO2, Oxygène, Butane, Chlore, Ammoniac, Aérosols, etc...
3	Matières liquides inflammables	Essences, gazole, solvants, alcools, etc...
4.1	Matières solides inflammables	Souffre, naphtalène, etc ...
4.2	Matières sujettes à inflammation spontanée	Phosphore blanc fondu, charbon actif, etc...
4.3	Matières qui, au contact de l'eau, dégagent des gaz inflammables	Sodium, carbure de calcium, lithium, etc...
5.1	Matières comburantes	Péroxyde d'hydrogène, chlorate de potassium, engrais au nitrate d'ammonium, etc...
5.2	Péroxydes organiques	Hydropéroxyde de cumyle, etc...
6.1	Matières toxiques	Aniline, nitrobenzène, trichloréthène, pesticides, etc...
6.2	Matières infectieuses	Déchets d'hôpitaux, solutions contenant des micro-organismes, etc...
7	Matières radioactives	Uranium, etc...
8	Matières corrosives	Acide chlorhydrique, soude caustique, acide sulfurique, etc...
9	Matières et objets dangereux divers	Amiante produits chauds (bitumes, métaux en fusion, etc...) PCB, PCT, etc...



Les symboles de danger : panneaux Classe 1 à 9



N°1 Sujet à l'explosion
divisions 1.1, 1.2, 1.3



N°1.4 Sujet à l'explosion
division 1.4



N°1.5 Sujet à l'explosion
division 1.5



N°1.6 Sujet à l'explosion
division 1.6



N°2.1 Gaz inflammable
et non toxique



N°2.2 Gaz
non inflammable
et non toxique



N°2.3 Gaz toxique



N°3 Danger de feu
(matière liquide inflammable)



N°4.1 Danger de feu
(matière solide inflammable)



N°4.2 Matière sujette
à inflammation spontanée



N°4.3 Danger d'émission
de gaz inflammable
au contact de l'eau



N°5.1 Matière
comburante



N°5.2 Peroxyde organique
Danger d'incendie



N°6.1 Matière
toxique



N°6.2 Matière
infectieuse



N°7A Matière radioactive
dans des colis de catégorie I



N°7B Matière radioactive
dans des colis de catégorie II



N°7C Matière radioactive
dans des colis de catégorie III



N°7E Matière fissile
de la classe 7



N°8 Matière
corrosive



N°9 Matières et objets divers présentant,
au cours du transport, un danger autre
que ceux visés par les autres classes





Reconnaître les codes de danger et le code matière



Le numéro d'identification du **danger** (ou code danger) est situé dans la moitié supérieure du panneau.

Le numéro d'identification de la **matière** (ou code ONU) est situé dans la moitié inférieure du panneau.

Signification du code danger

Le code d'identification du danger comporte deux ou trois chiffres. En général, ils indiquent les dangers suivants :

	Premier chiffre Danger principal	Deuxième et troisième chiffres Dangers secondaires
0		Absence de danger secondaire
1	Matière explosive	
2	Gaz comprimé	Risque d'émanation de gaz
3	Liquide inflammable	Inflammable
4	Solide inflammable	
5	Matière comburante ou peroxyde	Comburant
6	Matière toxique	Toxique
7	Matière radioactive	
8	Matière corrosive	Corrosif
9	Danger de réaction violente ou spontanée	Danger de réaction violente ou spontanée
X	Danger de réaction violente au contact de l'eau	

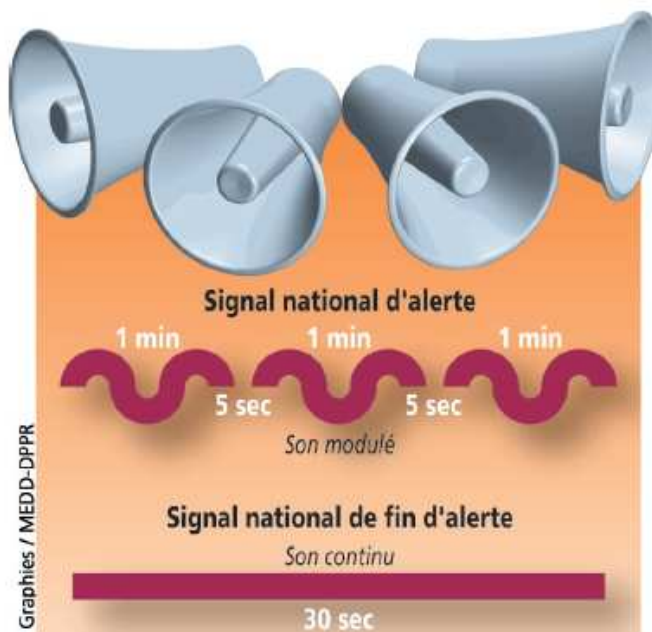


Connaître le signal sonore d'alerte

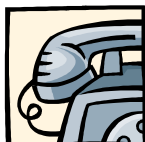
Signal National d'alerte

Le signal d'alerte peut être écouté sur le site Internet : http://www.acversailles.fr/pedagogiliffo-rmeld03-plan_sesam/sesam.htm

Le signal d'alerte est déclenché sur ordre du Premier ministre, du ministre chargé de la sécurité civile, du représentant de l'État dans le département (ou dans la région, si plusieurs départements sont concernés) ou du maire en tant qu'autorité de police compétente.



Système VIAPPEL Signal Intercommunal d'alerte et d'information



La commune de Bellegarde est dotée d'un système d'alerte et d'information des populations.

En cas de situation de crise, le maire diffuse par ce système les consignes et les informations visant à assurer la meilleure protection possible des populations concernées.

Par ce même système, il tiendra la population informée de l'évolution des événements et de la fin d'alerte.








Je suis témoin d'un accident mettant en cause un transport de matière dangereuse



vous devez :

-  **Signaler l'accident** en amont de la circulation (balisez à l'aide du triangle que vous possédez dans votre véhicule) afin d'éviter un **sur-accident**.
-  **Ne pas déplacer les victimes** sauf en cas d'incendie ou de menace d'explosion.
-  **Prévenir** les services d'incendie et de secours **18** ou **112** , les services de gendarmerie **17** , de police municipale **04 66 58 00 73**

en précisant :

- | | |
|--|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> la nature du sinistre, | <input checked="" type="checkbox"/> le lieu, (route, lieu dit, Point Kilométrique...), |
| <input checked="" type="checkbox"/> la nature du moyen de transport, | <input checked="" type="checkbox"/> le nombre approximatif de victimes, |
| <input checked="" type="checkbox"/> le code danger, | <input checked="" type="checkbox"/> le code produit, |
| <input checked="" type="checkbox"/> La direction du vent, | <input checked="" type="checkbox"/> Donner identité et téléphone. |



Répondez le plus précisément possible aux questions qui vous seront posées : l'opérateur pourra ainsi déclencher les secours les plus appropriés à l'événement.

Ne raccrochez jamais le premier, attendez que l'opérateur vous le dise.



En cas de feu sur le véhicule ou le réservoir, évacuez les environs de l'accident dans un rayon de 300 m le plus rapidement possible et retirez-vous en vous protégeant des fumées dégagées.



En cas de nuage toxique , fuir selon un axe perpendiculaire au vent. Confinez-vous, si possible, c'est à dire enfermez-vous dans un local clos en calfeutrants soigneusement les ouvertures y compris les aérations ou bien quittez immédiatement la zone.

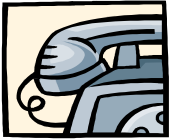


Se laver en cas d'irritation et si possible se changer.

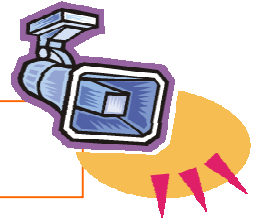




Fiche consignes Au moment de l'alerte je suis dans un local



Si vous entendez la sirène ou si vous recevez un appel du système intercommunal viappel, appliquez les consignes suivantes :



Se confiner, boucher toutes les entrées d'air (portes fenêtres aérations, cheminées...) et arrêter la ventilation, s'éloigner des ouvertures .



Ecoutez les radios locales



N'allez pas chercher vos enfants à l'école pour ne pas les exposer



Ne fumez pas. Evitez toute flamme



Limitez vos appels aux cas d'urgence

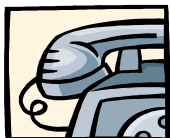


Si vous en recevez la consigne, évacuez en suivant les directives des secours.





Fiche consignes Au moment de l'alerte je suis à l'extérieur



Si vous entendez la sirène ou si vous recevez un appel du système de téléalerte, appliquez les consignes suivantes :



Se mettre à l'abri dans un bâtiment et suivre les consignes suivantes :



Se confiner, boucher toutes les entrées d'air (portes, fenêtres, aérations, cheminées...) et arrêter la ventilation .



Ecoutez les radios locales



N'allez pas chercher vos enfants à l'école pour ne pas les exposer



Ne fumez pas. Evitez toute flamme



Limitez vos appels aux cas d'urgence

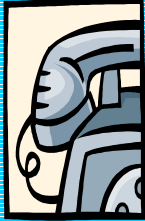


Si vous en recevez la consigne évacuez en suivant les directives des secours





Fiche consignes Pendant la crise je dois évacuer



La commune de Bellegarde est dotée d'un système d'alerte et d'information des populations.

En cas de situation de crise, le maire diffuse par ce système les consignes et les informations visant à assurer la meilleure protection possible des populations concernées.

Parce même système, il tiendra la population informée de l'évolution des événements et de la fin d'alerte.

Vous recevrez les instructions pour l'évacuation par ce moyen d'alerte.



Dans le cas d'une évacuation pensez à vous munir de votre kit évacuation élaborer en amont dans le cadre de votre PFMS.

Suivez scrupuleusement itinéraires et directives émanant des autorités



Consignes de sécurité APRES la crise

Lorsque l'évènement est resté sous contrôle des services de secours



→ Respectez les consignes qui vous seront données par les services de secours ou de sauvegarde



→ Attendre les consignes pour :

- déconfiner votre habitation
- regagner votre habitation en cas d'évacuation



→ En cas de confinement. aérez le local



Xi - Irritant

→ En cas d'irritation , présentez-vous dès la fin de l'alerte chez votre médecin



Limitez vos appels aux cas d'urgence



La commune de Bellegarde est dotée du système VIAPPEL.

Par se système vous recevrez les informations utiles pour le retour à la normale si nécessaire.



Consignes de sécurité APRES la crise

Lorsque l'évènement a provoqué des dommages



→ Proposez votre aide à votre voisinage
pensé aux personnes âgées, seules ou
handicapées

→ Se mettre à disposition du dispositif
communal de sauvegarde des
populations



→ Evaluer les dégâts,
→ les points dangereux et s'en éloigner
→ Informé de tout danger observé



Xi - Irritant

→ En cas d'irritation, présentez vous
dès la fin de l'alerte chez votre médecin



Ne pas toucher
les fils tombés à
terre



Limitez vos
appels aux
cas d'urgence

→ Faire l'inventaire de vos dommages

